

Dans le cadre du Projet d'Investissement dans le Secteur de l'Eau dans sa deuxième phase (PISEAU II) co-financés par la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et la Banque Africaine de Développement, les sous projets réalisés par le Ministère de l'Agriculture se divisent en trois classes :

- Classe I : pour tout sous projet utilisant des EUT et pour lequel est soumis à EIE
- Classe II : pour tout sous projet ou groupe de sous projets de travaux de grande envergure utilisant ou traitant des eaux conventionnelles et pour lequel une évaluation qualitative et quantitative sera entreprise respectivement sous forme de FIES et FEDS
- Classe III : pour tout sous projet ou groupe de sous projets de travaux de petite et moyenne envergure utilisant ou traitant des eaux conventionnelles et pour lequel une évaluation qualitative sera entreprise sous forme de FEDS.

Par application des procédures des bailleurs de fonds du projet, l'ANPE est chargée de publier sur son web :

- Le résumé non technique des EIE
- Les fiches environnementales de diagnostic simplifié (FEDS) qui sont des fiches d'évaluation qualitative des impacts pour toutes les classes de sous projets ou des groupes de sous projets réalisés dans le cadre du projet,
- Les fiches d'information environnementale et sociale (FIES) qui sont des fiches d'évaluation quantitative pour toutes classes de sous projets ou groupes de sous projets réalisés dans le cadre du projet
- Les cahiers des charges (CC) fixant les mesures environnementales que doit respecter le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un projet d'installation des canaux de transport ou de transfert des eaux